



AN 2026
26-072

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-SIX, le 30 septembre à 20 heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence, de Madame Virginie MEUNIER, Maire d'Aubergenville.

Présents :

Mme Virginie MEUNIER, M. Mario MANCUSO, Mme Fabienne PAULIN, M. Dimitri MENDY, Mme Laurence DENAND, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Hervé RIOU, Mme Anaïs MASIDI, M. Mohamed ZERKOUN, Mme Valérie MASSICOT, Mme Nathalie COLAS, Mme Lauren FERREIRA DOS SANTOS, Mme Sophie PRIMAS, M. Jérémy LEFEBVRE, Mme Élodie MACHADO, M. Dominique SMITTARELLO, M. Mougwana AHMADA DJAE, Mme Claudine ARNOUD, M. Grégory BRACCIALE, Mme Sophie DELAISSE, Mme Thérèse MENDY, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Sandrine ZELLER-BAS, M. Guillaume BASSET, Mme Marie-France PLANCHON, M. Philippe DEFOSSE-HORRIDGE

Absents ayant donné procuration :

M. Carlos SOARES, procuration à Laurence DENAND
M. Ali HADIK, procuration à Hervé RIOU
M. Lionel LECLER, procuration à Jérémy LEFEBVRE
Mme Mathilde BLACHE-MINDET, procuration à Fabienne PAULIN

Absent :

M. Gilles LÉCOLE,

Mme Peggy FRANÇOIS est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

23/09/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	28
Votants	32

DATE D'AFFICHAGE :

23/09/2026

**OBJET : ADOPTION DE LA CHARTE D'UTILISATION DES SYSTÈMES
D'INFORMATION ET PRINCIPES DU TÉLÉTRAVAIL**

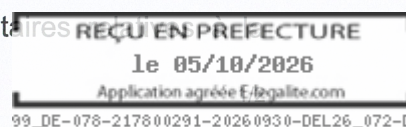
Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, le Code de la propriété intellectuelle, le Code de la sécurité intérieure, le Code pénal et le Code civil,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires



Fonction Publique Territoriale et ses décrets d'application,

Vu la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN),

Vu le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 dit règlement général sur la protection des données (RGPD),

Vu la délibération N°17-015 de la Ville d'Aubergenville de 2017 adoptant les conditions d'application du télétravail,

Considérant que le système d'information (S.I.) est essentiel pour l'administration communale et le CCAS,

Considérant la nécessité d'instaurer une charte afin de responsabiliser les utilisateurs à la sécurité des données et du S.I.,

Considérant l'obligation d'assurer la conformité légale de la collectivité, notamment le respect strict des données personnelles conformément au RGPD,

Considérant que cette charte est par nature évolutive compte tenu de la mutation rapide de l'environnement numérique et pourra donc être modifiée à tout moment.

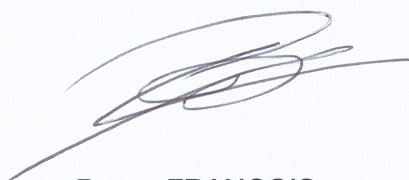
Considérant l'avis favorable et unanime du Comité Social Territorial réuni le 11 juin 2026,

Considérant la charte informatique annexée à la présente délibération,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 Voix Pour)

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** l'instauration de la Charte d'utilisation des systèmes d'information et principes du télétravail annexée à la présente délibération.
- **ARTICLE 2 : DIT** que les dispositions de cette charte s'appliquent à l'ensemble des utilisateurs des équipements du Système d'Information de la Ville (postes de travail, smartphones, tablettes, logiciels métiers, et données numériques).
- **ARTICLE 3 : AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Peggy FRANÇOIS,
Secrétaire de séance

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Virginie MEUNIER,
Maire d'Aubergenville

